



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 9 décembre 2024 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

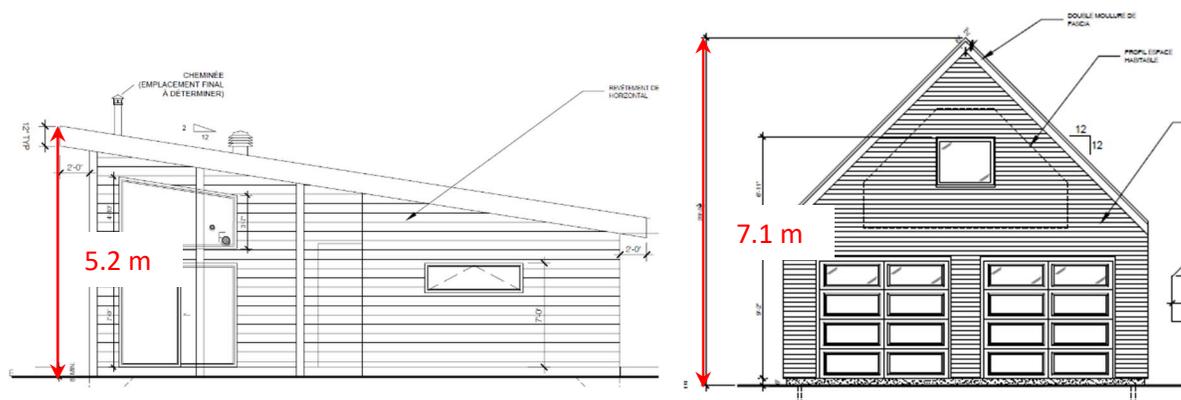
Simon Cossette-Tessier
102, montée du Coteau
Lantier, J0T 1V0
4913-36-7693-0-000-0000
Lot : 6 028 540 du Cadastre du Québec
Zone: 7V

Nature et effets

Construction d'un garage d'une hauteur supérieure au bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

Construction d'un garage d'une hauteur de 7,1 mètres alors que le bâtiment principal a une hauteur de 5.2 mètres. Demande de dérogation mineure de 1.9 mètres sur la hauteur du garage.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 9 décembre 2024 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 21 novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier